

Conditions d'utilisation pour les membres de la communauté sur Facebook

La Chambre de la sécurité financière cherche à échanger de manière informative et constructive avec ses membres ainsi qu'avec le grand public. À cette fin, les utilisateurs qui ne se conforment pas aux principes suivants pourront être bannis de la page sans autre forme d'avertissement.

- **Publicité :**
 - Il est interdit de faire paraître des publicités, réelles ou déguisées, y compris des commentaires faisant la promotion de produits, de services ou d'une autre plateforme sociale (page ou groupe Facebook, compte Twitter, groupe LinkedIn, etc.). À défaut, ces publicités et commentaires seront supprimés.

- **Contenu :**
 - Les publications contenant du matériel soumis aux règles de protection de la propriété intellectuelle (texte, photo, vidéo, etc.) ne peuvent être diffusées.
 - Les messages contenant de l'information confidentielle, tels des renseignements personnels, sont interdits et seront systématiquement effacés.

- **Respect :**
 - Tout propos injurieux, diffamatoire, haineux, menaçant, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, disgracieux, vulgaire ou abusif, incluant les allégations fausses ou non fondées, les attaques personnelles, le harcèlement et le matériel pornographique, offensant ou ne respectant pas les [règles de Facebook](#), est à proscrire et sera effacé.
 - Les liens vers le contenu de sites Internet externes jugés inappropriés ne sont pas autorisés et seront supprimés, de même que les messages hors sujet ou publiés de manière répétitive.

- **Pseudonyme :**
 - Les membres de la communauté sur Facebook doivent intervenir en leur nom réel. Ils ne peuvent employer un pseudonyme, au risque de voir leurs commentaires effacés.

- **Qualité de la langue :**
 - Les messages rédigés en mode phonétique ou en langage SMS ne sont pas autorisés et seront effacés. De plus, seuls les messages rédigés en français ou en anglais peuvent être publiés.